

La CMA31 vous accompagne dans vos démarches

Toutes les mesures d'aides et conseils

Cliquez ci-dessous

LES AIDES DE L' ETAT	<p>Comment connaître toutes les mesures de soutien : demander une activité partielle pour mes salariés, obtenir un prêt de trésorerie garantie par l'Etat, obtenir une aide avec le fonds de solidarité, une exonération de charges patronales, sous certaines conditions ?</p>	Tout savoir sur les mesures d'aides
	<p>Quelles sont les mesures spécifiques pour les indépendants et les micro-entrepreneurs ?</p>	Tout savoir si vous êtes indépendant ou micro-entrepreneur
	<p>Sans aucune démarche, l'URSSAF va verser, fin avril, une aide exceptionnelle aux entreprises ayant cotisé au régime complémentaire des indépendants en 2018. Cette aide correspondra au montant des cotisations au RCI en 2018, plafonnée à 1250 euros. Elle est cumulable avec le Fonds de solidarité.</p>	Tout savoir sur l'aide de l'URSSAF
FONDS DE SOLIDARITE	<p>Fonds de solidarité de l'Etat (volet 1) J'ai dû fermer au public, ou mon chiffre d'affaires a diminué de plus de 50 % en avril : comment solliciter le Fonds de solidarité mis en place par l'Etat ?</p>	Tout savoir sur le Fonds de solidarité
	<p>Fonds de solidarité Région Occitanie (volet 2) Aide financière L'État et la Région Occitanie ont créé un fonds de solidarité en 2 volets pour aider les entreprises de 1 à 10 salariés touchées par la crise. Seules les entreprises bénéficiaires du fonds solidarité volet 1 Etat peuvent prétendre au volet 2 Région.</p>	Déposer mon dossier en ligne
	<p>Fonds de solidarité Occitanie - Volet 2 bis Aide financière La Région Occitanie apporte un soutien supplémentaire à la relance économique suite à la crise sanitaire du Covid-19, avec le Fonds de solidarité Occitanie Volet 2 Bis pour le mois d'avril (dépôt des dossiers avant le 30/06). Cette aide est cumulable avec le Volet 1 Etat.</p>	Déposer mon dossier en ligne

	<p>Pass Rebond Occitanie Aide financière Exceptionnelle</p> <p>La Région crée le Pass Rebond Occitanie pour soutenir les projets de développement des entreprises afin d'anticiper la reprise suite à la crise sanitaire. Ce dispositif s'adresse à tous secteurs d'activité à l'exclusion des secteurs tourisme, agriculture, agroalimentaire, bois qui disposent de dispositifs dédiés (accessibles depuis la page d'accueil du Hub).</p>	Déposer mon dossier en ligne
	<p>Contrat Entreprises en crise de trésorerie COVID-19 Aide financière Exceptionnelle</p> <p>Aide régionale complémentaire et temporaire pour les entreprises en difficulté à partir de 10 salariés. Afin de bénéficier de ce financement, vous devez créer votre compte sur le site Hub Entreprendre Occitanie et désigner votre référent parmi les membres du Réseau des Développeurs Economiques Occitanie. Votre référent est votre interlocuteur privilégié qui complétera avec vous le dossier de demande de financement et l'adressera à la Région.</p>	Déposer mon dossier en ligne
	<p>Comment bénéficier du plan d'urgences sociales du Conseil départemental de la Haute-Garonne</p>	Accéder au dossier de demande d'aides et à envoyer à : permanence.sde@cm-toulouse.fr
	<p>Comment bénéficier de l'aide du Conseil Départemental pour les conjoints collaborateurs ?</p>	Tout savoir sur les pièces à fournir et à envoyer à : permanence.sde@cm-toulouse.fr
	<p>En complément, la Sécurité Sociale des Indépendants a mis en place une aide exceptionnelle.</p>	Aide exceptionnelle de la SSI
	<p>L'Assurance Maladie propose une subvention pour l'achat de matériel de prévention. Cette aide est valable pour les entreprises ayant des salariés et aussi pour les travailleurs indépendants.</p>	Tout savoir sur l'aide pour la prévention du Covid-19 au travail
APPRENTIS	<p>J'ai un apprenti : que dois-je faire ?</p>	Tout savoir pour les apprentis
TRAVAIL A DISTANCE	<p>Comment continuer mon activité à distance, communiquer avec mes clients, vendre en ligne ?</p>	Tout savoir pour maintenir votre activité avec le numérique
	<p>Inscrivez-vous sur la plateforme interactive de la Région pour livrer vos produits au domicile de vos clients.</p>	S'inscrire sur la plateforme interactive

Fiches conseils métiers et guides pour les salariés et les employeurs

Retrouvez sur le site www.travail.gouv.fr les fiches conseils édités par le ministère du Travail et les guides publiés par les branches professionnelles pour aider les salariés et les employeurs dans la mise en œuvre des mesures de protection contre le COVID-19 sur les lieux de travail et assurer la continuité de l'activité économique.

Téléchargez-les et partagez-les avec vos salariés ou vos collègues. Consultez également le site internet de votre fédération professionnelle pour compléter votre information.

Fiches conseils métiers édités par le ministère du Travail

- Problématiques communes à tous les métiers
- Agriculture, élevage, agroalimentaire, jardins et espaces verts
- Commerce de détail, restauration, hôtellerie
- Propreté, réparation, maintenance
- Industrie, production
- Transports, logistique
- Autres services

Guides édités par les organisations professionnelles

- Transports, logistique
- BTP, construction, matériaux
- Autres secteurs

[Voir toutes les fiches et guides métiers](#)



Une question est restée sans réponse, envoyez-nous un mail à permanence.sde@cm-toulouse.fr

Un conseiller économique de la Chambre de Métiers vous appellera dans la journée.

Artisans, ne restez pas seuls.

Vous avez besoin d'un soutien, d'une écoute ?

Des cellules d'écoute et de soutien psychologique ont été mises en place pour vous aider à faire face à la situation exceptionnelle du Covid_19. Elles sont à votre disposition si vous en éprouvez le besoin :

CELLULE D'ÉCOUTE
Soutien psychologique
ou moral
aux chefs d'entreprise
05 34 33 43 96
COVID-19
CG
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
HAUTE-GARONNE.FR

#COVID-19
Artisans, ne restez pas seuls !
Une cellule d'écoute
et de soutien psychologique
est mise en place
pour vous aider à faire face.
0 805 65 505 0